

Animateurs :

- François KERMARC (DRDJSCS PACA – service formations et certifications)
 - Anne-Sophie DUMORTIER (ORM PACA)
-

Validation du diagnostic

Cf. le compte-rendu de la séance 1 (modifié entre les deux séances).

Les membres de l'atelier 5 valident le diagnostic et le compte-rendu. Le diagnostic devient dès lors « partagé ».

Les membres de l'atelier 5 soulignent aussi leur grande satisfaction d'avoir été réunis dans une même instance, tous acteurs confondus (centre de formation du privé et du public, OPCA, Pôle emploi, plusieurs conseils départementaux et Conseil régional, plusieurs CDOS, CROS et deux organismes Profession sport, DRDJSCS, plusieurs directions départementales Jeunesse et sport, OREF PACA, SED consultant).

Tous les départements ont été représentés au moins une fois durant les deux séances.

Ces deux séances ont été l'opportunité d'avoir « pour la première fois » un réel lieu d'échange et de réflexion communs pour des actions concrètes sur le territoire PACA.

Les propositions d'action

Les six thématiques d'action qui se dégagent des échanges et arbitrages

1. Le repérage des besoins des employeurs en termes d'emploi et de compétences : « sourcing », GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du territoire) pour adapter les formations aux besoins et, de fait, pour une meilleure employabilité des personnes formées.
2. Des actions de formation dirigées vers les employeurs associatifs → information et sensibilisation sur le rôle d'employeurs. Cela induit des actions de formation sur le rôle d'un employeur, sur la GRH, etc. Il est préconisé de se saisir des l'accompagnement DLA (dispositif local d'accompagnement)/Groupement d'employeur/CRIB (centre de ressources et d'information des bénévoles)/Uniformation, etc.
3. Le financement des formations pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus bénéficier des aides de droit commun (« les trous dans la raquette ») → reprendre l'idée du dispositif régional IRIS Sport.
4. La construction de parcours de formation personnalisé : faire évoluer les contenus de formation pour une meilleure employabilité (biquelification/modules complémentaires marketing, animation de soirée, gestion et comptabilité, etc.).
5. Veiller à une couverture territoriale en matière :
 - d'apprentissage : apprentissage sur les territoires carencés (04/05 hors l'Argentière-la-Bessée/arrière-pays du 84 et du 83) ;
 - de formation : accès à la formation J&S à moins d'une heure de trajet.→ C'est normalement le rôle du service public d'assurer ce maillage territorial.

6. L'aide à la création d'entreprise. Deux cas :

- les auto-entrepreneurs : statut souvent subi et qui entraîne des conflits avec le milieu fédéral
→ mieux informer sur les risques (cf. le dépliant publié par la préfecture/DDVA du 06) ;
- les futurs créateurs d'entreprise : les aider à savoir vers quelle structure se tourner quand on a un projet de création d'entreprise sportive. Améliorer l'information en direction des créateurs d'entreprise.

Les actions prioritaires choisies par le groupe

Pour l'emploi

- Des actions de formation dirigées vers les employeurs associatifs.
- Le repérage des besoins des employeurs en termes d'emploi et de compétences.

Pour la formation

- La construction de parcours de formation personnalisés.